

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur) : Des demandes d'aide ont été faites à des membres du Gouvernement, et la question est à l'étude.

L'OFFICE SPECIALTY COMPANY ET L'ECLIPSE MANUFACTURING COMPANY.

M. BENNETT (par M. Sproule) demande :

Quelle somme a été payée à l'Office Specialty Company pour fournitures vendues au gouvernement du Canada au cours de l'exercice expiré le 30 juin 1905? Quelle somme a aussi été payée à l'Eclipse Manufacturing Company durant la même période pour fournitures vendues comme ci-dessus?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : A l'Office Specialty Company, \$50,272.38 ; à l'Eclipse Manufacturing Company, \$24,098.63.

DRAGAGE PAR LA COMPAGNIE BOONE.

M. BENNETT (par M. Sproule) demande :

Quelles sommes ont été payées pour dragage ou autre ouvrage exécuté par C. S. Boone ou par la compagnie C. S. Boone depuis 1896, avec indication des montants payés par année et des endroits où les dragages ont été exécutés?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. En vertu du contrat n° 15861, il a été payé à C. S. Boone une somme de \$79,573 pour avoir creusé et élargi le chenal à l'entrée supérieure du canal du Sault Sainte-Marie au cours de 1905.

\$49,805 en 1906.

Remise de \$8,000 en 1907.

\$22,213.47 en 1908.

Payé en 1907, en vertu du contrat n° 16521, pour l'élargissement du chenal à l'entrée supérieure du canal du Sault Sainte-Marie, \$126,538.

Payé en vertu du contrat n° 16474 pour le revêtement en pierre de la berge allant au nouveau prolongement, jetée sud, entrée supérieure (travaux pas encore terminés), \$7,799.

PRIMES AU FER ET A L'ACIER.

M. URIAH WILSON demande :

Quelle somme a été payée à titre de prime à l'industrie métallurgique au cours de chacune des années expirées le 30 juin, de 1903 à 1907 inclusivement?

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : En 1903, \$1,401,804.78 ; en 1904, \$908,962.16 ; en 1905, \$1,540,203.48 ; en 1906, \$2,004,338.02 ; en 1907, \$1,899,319.03.

L'ELEVATEUR DE PORT-COLBORNE.

M. LANCASTER (par M. Sproule) demande :

1. Combien a-t-on dépensé jusqu'à ce jour pour l'élevateur de Port-Colborne?

2. Combien faudra-t-il, d'après l'estimation, pour achever cet élévateur?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. \$598,700.07.

2. \$151,299.93.

LE CANAL WELLAND.

M. LANCASTER (par M. Sproule) demande :

1. Quel a été jusqu'à ce jour, le coût total de la construction et des améliorations du canal Welland?

2. A-t-on obtenu une estimation du coût probable de l'agrandissement des écluses ou de l'approfondissement du canal Welland de 20 à 22 pieds? Dans l'affirmative, quel est le chiffre de l'estimation?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. \$31,825,856.36.

2. On n'a pas encore estimé ce que coûteraient l'agrandissement des écluses et le creusement du canal Welland jusqu'à profondeur de 22 pieds.

LE CANAL WELLAND.

M. LANCASTER (par M. Sproule) demande :

1. Combien a-t-on dépensé jusqu'à date pour le ponceau et le dock de Welland, sur le canal du même nom?

2. D'après les calculs, quelle somme faudra-t-il pour achever ce ponceau et ce dock?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. \$93,897.87.

2. \$2,882.13.

CLAIMS DE PLACER AU YUKON.

M. LENNOX (par M. Sproule) demande :

1. Combien le commissaire des mines à Dawson a-t-il accordé de renouvellements de claims de placer, le ou après le 1er aout 1906, à raison de \$10 chacun?

2. Pourquoi n'a-t-on pas perçu dans ces cas-là, un honoraire de \$15, tel que prescrit par le chapitre 39 des statuts de la 6e année du règne d'Edouard VII?

3. A-t-on perçu la différence, plus tard? Dans la négative, pourquoi?

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur) : Je demande que cette question reste inscrite comme avis de motion pour le dépôt d'un rapport.

M. LENNOX (par M. Sproule) demande :

1. Combien le sous-commissaire des mines à Whitehorse a-t-il accordé de renouvellements de claims de placer, le premier aout, ou depuis, à raison de \$10 chacun?

2. Pourquoi n'a-t-on pas perçu dans ces cas-là, un honoraire de \$15, tel que prescrit par le chapitre 39 des statuts de la 6e année du règne d'Edouard VII?

3. A-t-on perçu la différence, plus tard? Dans la négative, pourquoi?